



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-12-2014-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 Décembre 2014

Le douze décembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

Pouvoirs : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : Mme Marie-Christine BAZIARD

OBJET : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER DANS UNE COMMISSION MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 28 mars 2014, le Conseil Municipal a décidé de créer la commission municipale travaux et espaces verts et de fixer à sept le nombre de membres de cette commission.

Il rappelle qu'à la suite du décès de Monsieur Robert MARGNAC, membre de cette commission, il revient au Conseil de décider de le remplacer ou de supprimer le poste devenu vacant.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il rappelle enfin que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire propose Madame Audrey PEAN élue Maire déléguée de LENDRESSE en remplacement de Monsieur Robert MARGNAC

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de désigner Madame Audrey PEAN au sein de la commission municipale travaux et espaces verts en remplacement de Monsieur Robert MARGNAC, décédé.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,




Jacques CLAVÉ